

L'EUTHANASIE EN REGARD DE L'HISTOIRE DES  
MENTALITÉS

Patrick THOMINET

(Juillet 1997)

## A. HISTOIRE D'UN MOT

### 1. Naissance du mot dans le monde gréco-romain

Le mot euthanasie (Συθανατωσ = euthanatos) n'appartient pas au grec antique. Il s'agit d'un mot construit à partir de l'adverbe eù (bien) et du substantif thanatos (mort). Il sert à désigner le fait de bien mourir, et peut se traduire par « mort facile », en opposition à « dysthanasie » qui désignerait une mort pénible et douloureuse<sup>1</sup>.

Dès son origine, le mot existe sous les trois formes: substantif, adjectif et verbe, et sert à la fois à désigner une situation, qualifier un état et nommer une action<sup>2</sup>.

Les auteurs grecs ont utilisé le mot euthanasie pour exprimer des situations aussi diverses que la mort paisible du vieillard, le suicide ou le choix d'une mort qui soit la moins pénible possible<sup>3</sup>.

Le premier texte connu, mentionnant le mot euthanasie, est un fragment d'une pièce de théâtre de Ménandre (342-292 av), dramaturge ami du philosophe Épicure. Mais l'absence de contexte ne permet pas de lui donner un sens précis<sup>4</sup>.

Au troisième siècle avant Jésus-Christ, l'historien grec Polybe l'utilise dans le récit de la mort de Cléomène<sup>5</sup>. Ce dernier, après son échec militaire, décide de se donner la mort pour échapper au sort réservé au vaincu. Polybe qualifie ce suicide d' « euthanatessai » pour exprimer le choix d'une mort moins indigne.

<sup>1</sup> Alain REY dans le dictionnaire historique de la langue française fait remonter l'origine du mot eu-thanatos à une racine indo-européenne, proche d'un verbe sanskrit qui signifie S'éteindre ou disparaître, l'idée de mort serait un « euphémisme ».

<sup>2</sup> HG. LIDELL et R. SCOTT « Greek-Englisch lexicon » Oxford, Clarendon press, 1968.

<sup>3</sup> J.C CARRIERE et coll. « La littérature gréco-romaine » Anthologie historique. Nathan, Paris, 1994.

<sup>4</sup> A. BLANCHARD « Essai sur la composition des comédies de Ménandre » Les belles lettres, Paris, 1983.

<sup>5</sup> Cléomène III (236-219 av J.C.) Roi de Sparte, il se suicide après sa défaite contre les Macédoniens en -221.

Le latin traduira cette notion par la locution « honeste morior » qui désigne la mort honorable par opposition à la mort infamante.

*« Cléomène, considérant sa situation et n'ayant pour l'avenir que de sombres perspectives, résolut de tenter le tout pour le tout, non qu'il fut persuadé de venir à bout de son dessein, mais plutôt pour trouver une mort honorable (εὐθανάτῃσσι) et ne rien endurer d'indigne de son audace passée »<sup>6</sup>*

La naissance du mot euthanasie, au quatrième siècle avant JC, n'est probablement pas sans lien avec la philosophie d'Épicure qui défend l'idée d'une sagesse axée sur la recherche du bonheur, à condition que l'homme se libère de toutes ses craintes. Épicure en nomme deux principales: la peur des dieux et la peur de la mort. Face à la crainte des dieux, il plaide en faveur d'une religion sans superstition; et face à la mort, il invite à vivre pleinement sans se soucier d'elle, faisant remarquer que lorsque la mort survient, elle ne fait plus peur<sup>7</sup>.

Peu d'écrits d'Épicure ont survécu. L'essentiel de sa philosophie nous est connu grâce à ses disciples. Il n'est donc pas possible d'affirmer que le mot euthanasie a fait partie du vocabulaire épicurien, mais le sens étymologique semble correspondre à l'image rassurante de la mort que souhaitait Épicure: une mort paisible et sans souffrance<sup>8</sup>.

Les auteurs latins semblent avoir éprouvé une certaine difficulté à rendre le mot grec, et se sont contentés de le transcrire (euthanasia) sans en donner une traduction précise. Cicéron l'emploie dans sa correspondance avec Atticus, en réponse au reproche qui lui est fait de ne pas chercher à rentrer à Rome de peur d'y être condamné par le Sénat, renonçant ainsi à une mort digne de la patrie (euthanasian)<sup>9</sup>

---

<sup>6</sup> POLYBE, Histoires Ch: V §38, 9.

<sup>7</sup>Jean SALEM « Tel un dieu parmi les hommes, l'éthique d'Épicure », Paris 1989.

<sup>8</sup> EPICURE, Lettre à Ménécée Ch I §2: La pensée de la mort et des limites. Traduction et commentaires de Jean-François BALAUDE, Livre de poche, Paris 1994.

<sup>9</sup> CICERON Lettre à Atticus VII N°3 (19 août 44 av. JC).

Dans « la vie des douze Césars », Suétone qualifie la mort d'Auguste d'« euthanasia », car il eut le bonheur de connaître une mort « facile » (exitum facilem), conforme à ses vœux<sup>10</sup>.

*« Il eut ainsi une mort facile, et telle qu'il l'avait toujours désirée. En effet, presque toujours, quand on lui annonçait que telle personne était morte promptement et sans souffrir, il demandait aux dieux, pour lui et pour les siens une semblable euthanasia, c'est le propre terme dont il avait coutume de se servir. »<sup>11</sup>*

Dans l'esprit d'Auguste, euthanasie désigne la mort prompte et sans douleur, la mort subite. Il s'agit pour lui d'une mort désirée au sens où elle n'est ni douloureuse ni pénible. Suétone la qualifie de mort facile et l'on comprend en quoi cette mort est préférable à celle des autres empereurs, tous morts dans des conditions horribles<sup>12</sup>.

A la fin du premier siècle, cette notion de choix entre deux morts est confirmée par le texte de Flavius Josèphe qui en donne un assez bon exemple dans ses Antiquités juives:

*« Quatre individus que leur lèpre obligeait ainsi à demeurer devant les portes de la ville, n'ayant plus personne pour leur apporter à manger, tant la famine était grande, et se voyant l'accès de la ville interdit par la loi, pensèrent que, même admis, ils périraient misérablement de faim et qu'ils auraient d'ailleurs le même sort en restant où ils étaient, faute de nourriture, ils décidèrent donc de se rendre*

---

<sup>10</sup> SUETONE, « Vie des douze Césars », traduction française, Folio Gallimard, Paris 1975.

<sup>11</sup> SUETONE (Texte latin) « Sortitus exitum facilem, et qualem semper optaverat. Nam fere quotiens audisset cita ac nullo cruciatu defunctum quempiam, sibi et suis euthanasian (en grec) similem hoc enim et verbo solebat precabatur ».

<sup>12</sup> César, Galba, Vitellus, Caligula et Domitien sont assassinés. Tibère, Claude et Vespasien sont empoisonnés. Néron meurt fou, Othon se suicide, Titus délire de fièvre. Seul Auguste connaît une mort paisible.

*aux ennemis: ou on les épargnerait et ils vivraient, ou on les mettrait à mort et ils auraient une mort plus douce (euthanasiontes) »<sup>13</sup>.*

Cette idée de choix évoque probablement le sens premier du mot euthanasie que la simple traduction étymologique ne rend pas. En effet, la notion de mort douce ou facile n'exprime pas l'alternative supposée entre une mort horrible et une moins pénible. Il suppose que le fait de mourir se situe dans un possible choix entre deux conditions de la mort, l'une étant plus acceptable que l'autre et ainsi qualifiée d'euthanasie. Elle désigne des situations aussi différentes que : la mort sans souffrance plutôt que la torture, le suicide d'honneur plutôt que le bannissement, la mort subite plutôt que l'agonie douloureuse et la lucidité intellectuelle plutôt que la sénilité.

La littérature antique mentionne peu de cas d'euthanasie au sens moderne de « mort provoquée pour abrégé les souffrances de l'agonisant ».

Tacite dans les Annales, rapporte les conditions de la mort de l'empereur Tibère qui agonise dans d'horribles souffrances, empoisonné par Caligula, son rival. Marcon, fidèle de l'empereur, décide d'abrégé ses souffrances en l'étouffant sous ses couvertures<sup>14</sup>. Tacite n'utilise pas le mot euthanasie pour désigner le geste de Marcon, pour la raison qu'il semble moins avoir été dicté par la compassion que par le désir de mettre fin à une agonie qui empêchait la succession. Les historiens ont mis en doute les propos de Tacite sur les conditions de la mort de Tibère dont les dernières années de règne furent marquées par la débauche et la corruption.

Si le mot euthanasie tire son origine de l'Épicurisme dont il qualifie la mort paisible et non crainte, sa définition a connu un élargissement vers la notion de mort choisie ou de mort préférable, introduisant ainsi l'idée d'un choix toujours possible.

---

<sup>13</sup> Flavius JOSEPHE, « Antiquités juives », Livre 9 chapitre 4.

Traduction française de Julien Weil, Paris 1926.

<sup>14</sup> TACITE, Annales Livre VI chapitre 50.

Le stoïcisme a vu dans la notion de « mort honorable », l'expression de la mort héroïque que les Grecs évoquaient par « kallos thanatos » (belle mort)<sup>15</sup>. Les latins usèrent de plusieurs adjectifs: félix (heureux) ou pulcher (beau), pour désigner la mort heureuse et belle du héros et du sage (Socrate et Sénèque)<sup>16</sup>.

## 2. Les lexiques et dictionnaires

L'apparition des premiers « glossaires » en occident, remonte au 12<sup>ème</sup> siècle. Ils sont destinés aux moines, traducteurs des textes anciens. Il faut attendre le 16<sup>ème</sup> siècle pour que fleurisse les lexiques et les premiers dictionnaires destinés non plus à la traduction mais à la définition et à l'usage des mots<sup>17</sup>.

Le premier lexique latin à introduire le mot euthanasie est celui de Johannes Scapula (1615) qui reprend la définition de Suétone. Cette apparition est contemporaine de l'utilisation du mot par Francis Bacon en 1605<sup>18</sup>.

Les hellénistes n'ont retrouvé dans tout le corpus actuellement connu, qu'une douzaine d'emplois du mot euthanasie, ce qui est assez peu. Le mot ne posant pas de problème particulier de traduction, il ne figure pas dans les lexiques grecs anciens. Il semble avoir disparu du vocabulaire occidental pendant près de douze siècles, et nous n'avons pas trouvé de texte mentionnant le mot euthanasie depuis Suétone jusqu'au début du dix-septième siècle<sup>19</sup>.

---

<sup>15</sup> Jean-Pierre VERNANT « L'individu, la mort, l'amour », Paris, 1989.

<sup>16</sup> XENOPHON « Apologie de Socrate » Traduction française de P.CHAMBRY, Paris 1967.

« Les mémorables » Livre IV Chapitre : 8.

<sup>17</sup> Georges MATORE « histoire de dictionnaires français » Paris, 1967.

<sup>18</sup> Francis Bacon « Instauratio Magna » Londres 1605. Ce texte est cité en annexe et commenté au chapitre 3.

<sup>19</sup> Il n'a pas été possible de parcourir l'ensemble de la littérature occidentale, mais le silence d'auteurs comme St Augustin, St Thomas d'Aquin, l'ensemble de la patrologie latine et grecque etc. permet une telle affirmation. Certains auteurs ont confondu Francis Bacon et Roger Bacon (XII<sup>ème</sup>) attribuant, par erreur, à ce dernier la réintroduction du mot euthanasie en occident.

Il ne semble pas y avoir de raison principale à cette disparition, mais plutôt la conjonction de plusieurs facteurs.

En premier, il faut rappeler que la littérature grecque ancienne n'a plus été lue pendant près de huit siècles, faute de traducteur maîtrisant cette langue, et à cause de la disparition des principaux textes grecs qui seront de nouveau accessibles, grâce aux traductions en arabe, à partir du douzième siècle.

Un autre motif à cette disparition, est probablement lié à la conception chrétienne de la mort qui ne laisse pas prise à l'idée de mort paisible, ni à celle de mort choisie, en raison de l'aspect rédempteur qu'offre l'agonie et la souffrance, au chrétien qui désire faire une mort sainte.

Enfin, la désaffection pour le grec au profit du latin, n'a pas facilité l'accès au mot « euthanatos ». Il faudra attendre que les humanistes le redécouvrent par la lecture de Suétone et de Flavius Josèphe, au début du quinzième siècle<sup>20</sup>.

En France, ni les dictionnaires de Nicot (1606), Richelet (1680) et Furetière (1690), ni celui de l'Académie n'y font allusion.

En 1708, le dictionnaire anglais de médecine de Simon Blanchard <sup>21</sup> donne une première définition, en grande partie inspirée de la recommandation de Bacon sur le devoir des médecins à s'occuper des malades incurables<sup>22</sup>.

Le dictionnaire des Jésuites de Trévoux (1771) reprend le mot euthanasie pour la première fois dans un dictionnaire de langue française, en lui donnant une définition visiblement tirée du texte de Suétone, identifiable par l'usage de l'adjectif « facile »<sup>23</sup>.

---

<sup>20</sup> Ces deux textes ont été très importants en Occident à cause de leur valeur historique: Suetone pour l'histoire romaine, Flavius Josèphe pour celle du monde juif, et plus particulièrement pour son témoignage sur la vie du Christ, seul témoignage connu n'appartenant pas au monde chrétien..

<sup>21</sup> Simon BLANCHARD « The physical dictionary » Londres, 1708.

« Passage doux et aisé hors du monde, sans convulsions ni souffrances ».

<sup>22</sup> Nous reviendrons sur le texte de F.Bacon et son influence dans le chapitre suivant.

<sup>23</sup> Trévoux (1771) Euthanasie: mort douce et facile.

La Grande Encyclopédie de Diderot et D'Alembert (1765) ne comporte pas d'article « Euthanasie », mais une large place est faite aux idées de Bacon, à l'article mort, sous la signature du Chevalier de Jaucourt, médecin chargé de la rédaction des articles médicaux.

Le développement des dictionnaires encyclopédiques au 19<sup>ème</sup> siècle donne l'occasion de définitions plus précises, voire dédoublées.

En 1836, Napoléon Landais fait paraître un dictionnaire général et grammatical en deux volumes où le mot euthanasie est définie d'abord au sens de son étymologie, et en second comme terme de médecine (mort paisible, sans agonie), ce qui laisserait penser que la médecine de la fin du 18<sup>ème</sup> et du début du 19<sup>ème</sup> siècle a envisagé la notion de mort paisible et sans douleur, mais sans toutefois inclure l'idée d'une aide à mourir.

Dans son dictionnaire encyclopédique, Émile Littré en 1863, se contente de donner une définition littérale: « Bonne mort, mort douce et sans souffrance », sans éprouver le besoin de préciser davantage.

Avec Pierre Larousse, s'impose désormais la nécessité de séparer le sens étymologique du sens médical ou philosophique. Ainsi, l'édition de 1865 distingue « la mort douce et sans souffrance » de « la science de rendre la mort douce » que l'éditeur relie également à Francis Bacon, mais où l'on sent pourtant poindre les influences de l'eugénisme naissant qui fera de l'euthanasie, non plus le simple qualificatif de la mort sans douleur, mais également l'acte par lequel une telle mort peut être espérée.

Dés le début du vingtième siècle, les dictionnaires intègrent le sens contemporain de « théorie selon laquelle il serait licite d'abrèger la vie d'un malade incurable »<sup>24</sup>, définition qui sera modulée en: « théorie selon laquelle il est charitable de provoquer la mort de malades incurables dont la fin est proche... »<sup>25</sup>.

---

<sup>24</sup> Edition du petit Larousse, Paris 1950.

<sup>25</sup> Edition de Petit Robert, sens courant, Paris 1970.

Le glissement de la loi vers le domaine de la charité introduit une notion de compassion qui peut paraître dérisoire si l'on oublie l'épisode du troisième Reich qui avait fait de l'euthanasie le prélude à l'extermination.

Cette définition traduit un désir de rupture avec notre histoire contemporaine, afin de poser le débat sur l'euthanasie non plus en fonction des dérives eugénistes, mais en lien avec une pratique humanitaire et compulsive.

### Conclusion

L'histoire du mot euthanasie a manifestement suivi l'évolution des mentalités. Si l'on s'en tient au niveau philologique, on remarque qu'il a, dès son apparition, recouvert des sens très différents et parfois opposés : le suicide aussi bien que la mise à mort. Plus que l'acte lui-même, c'est l'alternative à une mort pénible qui est désignée par le mot euthanasie.

On peut s'interroger sur la conception de la mort qui prévaut dans la pensée grecque du quatrième siècle avant Jésus-Christ. L'influence de la philosophie d'Épicure semble évidente, bien qu'il soit difficile de l'établir avec certitude. L'épicurisme exprime l'idée que la mort est moins redoutée lorsqu'elle peut être pensée dans la perspective d'un choix toujours possible entre deux morts, dont l'une est supposée moins pénible que l'autre, cette éventualité serait qualifiée d'euthanasie.

Le sens étymologique disparaît au profit d'un sens plus moral de « mort douce ou bonne », probablement en raison de la confusion induite par le texte de Suétone qui traduit « euthanasia » par « mort facile ». L'adjectif sera repris jusqu'au dix-neuvième siècle, moment où apparaît une autre définition qui tend à faire de l'euthanasie une science, celle de « l'art de rendre la mort douce », et plus tardivement, celle de provoquer la mort des malades incurables par soulagement.

L'histoire du mot « euthanasie » ne saurait être isolée de celle des attitudes face à l'agonie douloureuse, ni de celle des mentalités, en particulier l'évolution des

idées et des théories qui tentèrent de donner à l'euthanasie une justification philosophique et en influencèrent sa définition.

*Patrick THOMINET*

*Infirmier,*

*Unité Mobile d'Accompagnement et de Soins Palliatifs*

*Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière, Paris.*

*(Ce texte est en cours de rédaction, il est destiné aux étudiants du DU de SP, merci de ne pas le diffuser).*